## **DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT**

**OBJET**: Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total *de* 732 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'acquisition en Vefa de 7 logements, située 12A rue du moulin à 67640 Fegersheim..

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 juin 2022 accordant l'autorisation de souscription d'emprunt au Directeur Général dans la limite de 15 millions d'euros pour les contrats individuels,

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

## DÉCIDE

De contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 4 Lignes du Prêt pour un montant total de 732 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 Ligne du Prêt : **PLUS** Montant: 239 000 euros Durée totale de la Ligne du Prêt : 40 ANS ANNUELLE Périodicité des échéances : Index: Livret A Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt Taux d'intérêt actuariel annuel : Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0% Typologie Gissler: 1A Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés): montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés Modalité de révision : « Double révisabilité » (DR) Taux de progressivité de l'échéance : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

PLUS FONCIER  163 000 euros
163 000 euros
163 000 euros
100 000 curos
60 ANS
ANNUELLE
Livret A
Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt
+ 0.12 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de
la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt
puisse être inférieur à 0%
1A .
<ul> <li>Echéance prioritaire (intérêts différés): si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</li> </ul>
« Double révisabilité » (DR)
de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du
Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance er fonction de la variation du taux du Livret A

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLAI RO ANRU
Montant :	
	182 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ANS
	ANNUELLE
Périodicité des échéances :	1
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.4 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de
	la variation du taux d'Interet à chaque echeance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A

Profil d'amortissement :	<ul> <li>Echéance prioritaire (intérêts différés): si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</li> </ul>
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité de l'échéance :	<ul> <li>de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</li> <li>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</li> </ul>

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt 4		
Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER	
Montant :		
	148 000 euros	
Durée totale de la Ligne du Prêt :	60 ANS	
Périodicité des échéances :	ANNUELLE	
Index :	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.12 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	
Typologie Gissler :	1A	
Profil d'amortissement :	<ul> <li>Echéance prioritaire (intérêts différés): si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</li> </ul>	
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)	
Taux de progressivité de l'échéance :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A	

## DE:

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

A Strasbourg, le 6/10/2025

Julien MATTEI Directeur général

Certifiée exécutoire le 6/10/2025